Montpellier, le 14 décembre 2017

À Monsieur L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Objet : Notification d'alerte sociale

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa 34, le SNUipp 34 et SUD Education 34 envisagent de déposer une alerte sociale à compter du 14 décembre pour une période de 30 jours.

Dans le cadre de la négociation préalable prévu par la réglementation, nos organisations souhaiteraient obtenir des informations sur les sujets suivants :

- ✓ Conformité de cette circulaire départementale par rapport à la note de service ministérielle
- ✓ Mise en œuvre de la circulaire « classes dédoublés »
- ✓ Impact sur la carte scolaire 2018
- ✓ Impact sur le mouvement des enseignants 1er degré 2018

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez les délégations du SE-Unsa 34, du SNUipp 34 et de SUD Education 34 pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même conformément à l'article 3- II -« 4° »de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, nous souhaitons connaître le délai dans lequel vous nous fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Nous vous prions de croire, Monsieur l'inspecteur d'académie, en notre profond attachement au service public et laïque d'éducation.

Jean-Robert BIGGIO
Pour le SE-Unsa 34

Magali KORDJANI
Pour le SNUipp 34

Marion FERNANDES
Pour SUD Education 34